



Air France



DECLARATION CSEC DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le PDV Air France n'a pas épargné les instances du personnel, dans leurs constitutions, et le CSEC a aussi subi des départs, à l'image de ce qui se passe dans notre entreprise. Pour rappel, la conséquence a été, en date du 30 juin 2021, la démission de l'ensemble des membres du Bureau du CSEC (3 CFE-CGC & 1 CGT).

De ce fait, les élus du CSEC doivent se réunir en session pour réélire les membres d'un nouveau bureau (Secrétaire, Trésorier, Secrétaire adjoint et Trésorier adjoint).

Aujourd'hui, un des points à l'ordre du jour de la session prévoit, à nouveau, le vote des membres du bureau faisant suite au défaut de candidature de la session du mois de juillet. A notre connaissance, aucune liste ou candidature ne semble se profiler.

En l'absence de candidat, la Direction devra demander au Tribunal Judiciaire de nommer un administrateur afin de mettre le CSEC sous tutelle. Cette carence de bureau risque de porter préjudice au fonctionnement du CSEC et d'impliquer notre responsabilité syndicale à plusieurs niveaux :

- **Etablissement des ordres du jour.** L'instance CSEC ne pourra fonctionner normalement, à l'image du mode dégradé que nous connaissons actuellement.
- **Gestion du CSEC.** Elle sera déléguée à l'administrateur. Le risque de perdre notre autonomie est forte et le coût pour le CSEC ainsi que pour les salariés d'Air France ne sera pas neutre en cette période où les moyens viennent à diminuer.
- **Image du CSEC et de nos responsabilités.** Se détourner du CSEC ne le mettrait plus au cœur de nos priorités alors qu'il est essentiel au lien social dans l'entreprise.

Nos collègues nous ont fait confiance pour en être les gestionnaires.

Nous savons tous que la mission demande un engagement total. Quoiqu'il en soit, pour les salariés d'Air France que nous représentons, il est important de trouver une solution et de sortir des postures de politique syndicale propres à chacune de nos organisations.

Aujourd'hui, la représentativité au sein du CSEC se décline ainsi pour les 4 organisations professionnelles sol représentatives dans l'entreprise : FO (2 titulaires & 2 suppléants), CFDT (2 titulaires & 2 suppléants), CFE-CGC (2 titulaires & 1 suppléant), UNSA (1 suppléant).

Malgré les difficultés que traverse la CFE-CGC avec le départ de l'entreprise de ses élus, mais pour le bien de l'instance, du CSEC, des salariés du CSEC et des salariés de l'entreprise, la CFE-CGC vous propose une intercurrence à cette situation : la constitution d'un bureau de 4 membres de chaque organisation syndicale représentative sol (FO, CFDT, CFE-CGC, UNSA) en respectant l'ordre de représentativité au sein de l'entreprise.

Au-delà de cette proposition, une alternative à la mise sous tutelle pourrait être une alliance, avec des Organisations Syndicales non représentatives exclusivement, pour constituer un nouveau bureau. Ceci n'est pas le choix que les salariés d'AF ont majoritairement exprimé au travers de leurs votes.

Vos élus et représentants CFE-CGC